

# ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU LAOS MÉDIÉVAL

par Keo MANIVANNA

**L**A connaissance de l'histoire du Laos revêt une grande importance théorique et pratique dans les circonstances que traverse actuellement ce pays. Or, tout reste à faire dans ce domaine. Les traditions orales sont à peine recueillies et les archives royales ne sont pas encore exploitées.

Les quelques travaux qui ont été publiés sont l'œuvre d'auteurs occidentaux qui ont projeté des catégories de l'histoire européenne sur l'histoire du Laos. Certains parlent de « système féodal », d'autres insistent sur l'existence d'esclaves sans se prononcer sur l'existence d'une société esclavagiste. Dans ce contexte, la discussion ouverte par le C.E.R.M. et par *La Pensée* sur l'existence et la signification d'un mode de production asiatique présente un intérêt considérable pour l'analyse scientifique de l'histoire du Laos.

Nous nous bornerons à une confrontation rapide entre les interprétations du mode de production asiatique avancées par certains auteurs et le matériel ethnologique et historique qui nous a été accessible. Nous préciserons dès le départ nos conclusions provisoires :

1°) Si la société lao du XIV<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle possède un mode de production asiatique, il s'agit, selon la terminologie avancée par M. Godelier, pour certains États d'Afrique noire (Mali, Dahomey) du mode de production

asiatique « sans grands travaux »<sup>1</sup>. L'impôt sur certains produits précieux de cueillette et sans doute le contrôle des routes commerciales jouèrent un rôle important dans l'accumulation de richesses entre les mains de l'aristocratie et de l'Etat.

2) La recherche sur le mode de production asiatique au Laos serait plus profondément une recherche sur l'apparition d'une société de classes à partir de structures tribales plus anciennes. Nous n'avons pas de réponse à ce problème à partir des informations disponibles.

3°) Le problème qui semble actuellement accessible est celui du passage des formes anciennes de gouvernement aristocratique à l'Etat lao, qui emprunta son schéma d'organisation à la société khmère, société beaucoup plus développée, dans laquelle se pratiquaient de grands travaux. Par ailleurs, cette transformation de l'Etat et l'apparition d'un royaume s'accompagnent d'un changement religieux fondamental, le développement du bouddhisme Theravada<sup>2</sup>, qui, sous l'impulsion de l'Etat, l'emporte sur les formes religieuses anciennes (culte des ancêtres et des génies du sol propres aux communautés villageoises).

L'Etat lao proprement dit apparut en 1366, quand un prince laotien Fa Ngum, exilé à Angkor à la suite de vicissitudes politiques, fit la conquête des pays lao, et fonda le royaume de Lan-Xang ou du million d'éléphants<sup>3</sup>. Sa capitale, Xieng Dong — Xieng Thong, deviendra au XVI<sup>e</sup> siècle Luang Prabang.

Elevé à la cour khmère, il fait venir d'Angkor une mission culturelle, qui introduit au Laos le bouddhisme Theravada, les arts khmers et les textes politico-religieux cambodgiens. Le modèle khmer, dont le centre est la cité, va ainsi se superposer à la structure thaï ancienne, fondée sur le village.

Pour étudier de façon satisfaisante l'apparition de l'Etat lao, il faudrait connaître la société thaï d'avant la fondation du Lan-Xang. Mais on est ici réduit aux hypothèses, et aux analogies avec ce que l'on sait de la structure sociale actuelle des sociétés thaï non bouddhisées (celles du Nord-Ouest du Vietnam). Ces sociétés thaï sont caractérisées par des structures étatiques primitives, dominées par des minorités aristocratiques. Le chef suprême de la famille dirigeante, les *Cam* (= l'or) s'appelle *Cao Phen Cam*<sup>4</sup>. Il est le médiateur entre la divinité et le reste de la société, donne au printemps le

1. Cependant il faut souligner qu'au XVI<sup>e</sup> siècle la capitale du royaume s'est déplacée de Louang-Prabang à Vientiane dans la grande plaine centrale du pays. Le site est celui de Sayfong, en aval de la capitale administrative actuelle. Cette capitale ancienne place forte khmère du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, possédait vraisemblablement des canaux comme il était de règle dans les cités khmères, qui furent entretenus et conservés par les Lao (voir la relation du voyage des Pères italiens du XIII<sup>e</sup> siècle, « Histoire nouvelle et curieuse des Royaumes du Tunkin et de Lao », parue en italien en 1663). La civilisation khmère semble être plus profondément urbaine que la civilisation lao. La ville khmère construite autour d'un temple semble dominer les campagnes dont elle organise la vie en promouvant des travaux d'irrigation.

2. Ou Bouddhisme cinghalais appelé péjorativement Hinayana, Petit Véhicule, par les tenants du Mahayana, Grand Véhicule.

3. C'est la traduction adoptée officiellement. Il s'agit plus probablement du « Royaume du million de Nāgas ».

4. Titre qui, sans doute, veut littéralement dire « propriétaire de la surface d'or », c'est-à-dire « maître du terroir ».

premier coup de pioche propitiatoire, reçoit un impôt en nature et en barres d'argent, a droit à des corvées. C'est-à-dire que le travail et les impôts destinés à la communauté se confondent avec le travail et les impôts destinés à l'individu personnifiant l'Etat et les forces vives de la communauté. Trois formes de propriété se juxtaposent : celle du *Cao Phen Cam*, celle des communautés rurales, celle de la famille. L'esclavage frappe tout chef de maison qui ne paye pas l'impôt et qui perd ainsi son statut d'homme libre <sup>5</sup>. Il peut être acheté par un particulier. Il s'agit donc d'une sanction, non de la base systématique de la production. La famille du Thaï tombé en esclavage peut d'ailleurs le racheter <sup>6</sup>.

### L'APPARITION DE L'ETAT LAO ET SON EVOLUTION

L'Etat lao s'organise au XIV<sup>e</sup> siècle à partir du modèle khmer. Mais il faut d'emblée faire remarquer qu'il ne s'agit pas de la société angkoriennne classique, fondée sur l'hindouisme, mais de la société angkoriennne tardive, dans laquelle la religion dominante est devenue le bouddhisme.

La conception du pouvoir royal, dès le début du royaume lao, est nourrie de traditions bouddhistes. Le roi est un médiateur vers la divinité, et cela d'autant plus qu'il bénéficie des mérites acquis pendant ses vies antérieures, en vertu de la doctrine de transmigration.

Sur le plan politique, le passage à l'Etat Lao est marqué par le contrôle d'une soixantaine d'ethnies, situées de part et d'autre du cours moyen du Mékong <sup>7</sup>. On assiste à une mutation des pouvoirs par rapport à ceux de l'ancien chef thaï :

Le roi du Lan-Xang porte le titre de *Cao Sivit*, le « propriétaire des existences ». Ce titre se traduit dans les conquêtes de Fa Ngum par des faits précis. Après avoir été évincés par Fa Ngum, les princes thaï n'eurent la vie sauve que parce qu'ils firent acte de soumission. En quelque sorte, les princes thaï devinrent endettés de leur vie à l'égard du roi et, avec eux, tous leurs sujets. Les tributs et les corvées devinrent la dette des existences.

Fa Ngum l'entendit ainsi. Il usa de représailles terribles contre les vasaux récalcitrants et les remplaça presque tous successivement par de nouveaux princes.

Le roi est seul propriétaire. Dans le contexte du Lan-Xang, il faut réviser le terme de *thaï*, « homme libre ». Ne peuvent prétendre à ce titre que les nobles et la congrégation des moines bouddhistes, à qui le roi donne des terres

5. *Thaï* voulait dire « homme ». Son sens se spécialisa lorsque l'organisation sociale connut l'esclavage. Il désigna alors « homme libre ».

6. Cf. B. LAFOND : « Notes sur les familles patronymes thaï noires de Sonla et de Nghia Lo » (*Anthropos*, vol. 50, 1955, Fribourg). Nous avons complété cette étude par notre propre enquête sur les thaï natifs de Son-la.

7. Le royaume du Lan-Xang était en effet plus vaste que le Laos actuel. Il s'étendait largement sur la rive droite du Mékong, en particulier dans la région de la principauté de Xieng-Mai.

(et tous les habitants qui les peuplent) en apanage. Cette minorité participe donc à la propriété royale.

Un autre titre du roi, *Cao Fa Phèn Din*, le propriétaire du Ciel et de la Terre, indique le caractère de monarque universel du roi et correspond fonctionnellement à une idée fondamentale du bouddhisme : par l'intermédiaire de la religion, tout individu libre (au sens de non-esclave) peut élever son statut social, car il existe des équivalences entre les titres laïques et les titres religieux. Plus l'individu se détache de l'existence, plus son statut social s'élève et plus il acquiert de mérites pour les existences futures. En étant le protecteur officiel du bouddhisme, le roi assure donc les conditions d'existence et de délivrance de ses sujets. Il apparaît comme un médiateur quasi divin entre l'ordre sacré et l'ordre laïque.

Au niveau administratif, le passage à l'Etat Lao fut marqué par l'apparition d'un vice-roi, dans la tradition khmère, et d'un conseil des ministres formé par des princes. L'administration de l'Empire devait tenir compte de la structure physique, formée par une série de petites plaines et de plateaux morcelés par les rivières ou les montagnes. Le Mékong, lui-même, est entrecoupé par des rapides. Ce morcellement territorial aura deux conséquences opposées :

D'une part il favorise le maintien de la structure ethnique locale. D'où, à travers l'histoire du Lan-Xang, une tendance à l'autonomie des provinces qui ne s'est jamais démentie.

D'autre part il constitue un élément stratégique pour la défense du territoire national<sup>8</sup>.

Par suite, les provinces jouirent de tout temps d'une autonomie interne assez considérable<sup>9</sup>. Elles relevaient de l'administration royale principalement pour les impôts et les corvées.

Le passage à l'Etat Lao exigea donc la transformation des superstructures politiques, religieuses, idéologiques et ouvrit de nouvelles possibilités de développement économique et de différenciation sociale.

La place qui nous est impartie étant limitée, nous ne pouvons pas, dans le cadre de cet article développer davantage l'étude de la structure thaï. Nous indiquerons à la fin de l'article les variables qui semblent être intervenues dans le passage de cette structure à l'Etat lao.

#### LES BASES ECONOMIQUES DU LAN XANG

A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les bases agricoles du Lan-Xang se maintiennent. La population augmente, les échanges s'intensifient.

Les hommes libres assuraient la totalité de la production sociale. Les esclaves individuels ne participaient qu'indirectement à la production sociale

8. Dans la relation de son voyage au Laos au XVII<sup>e</sup> siècle, le Père de Marini raconte que le roi refusa un projet de construction d'écluses sur le Mékong pour faciliter la circulation commerciale, parce que « ce serait donner la clef de son royaume à ses ennemis ».

9. Le Laos actuel comporte moins de trois millions d'habitants pour une superficie de 231.000 km<sup>2</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle le Siam déporta massivement les populations lao.

globale, car toute leur production était dirigée vers l'économie familiale. Ils n'étaient affectés à aucune tâche spécialisée, mais devaient servir leur maître dans son activité professionnelle et dans le travail domestique.

Comme nous l'avons signalé, la civilisation lao, par opposition à la civilisation khmère qui est urbaine, est plutôt une civilisation de village, dont la ville est une reproduction agrandie. Chaque ville est d'ailleurs divisée en « bane », villages. Il n'y a pas de grandes agglomérations. La densité kilométrique devait être relativement faible, bien qu'elle semble supérieure à celle d'aujourd'hui. Les villages lao étaient disséminés dans la forêt, le long des cours d'eau. Cette disposition géographique permettait au village d'avoir un espace aquatique (rivières) pour la pêche, un espace agraire pour les rizières et les rays et un espace forestier pour la chasse.

Agriculture, pêche et chasse constituaient les trois activités de base de l'économie villageoise et permettaient à chaque famille d'hommes libres d'avoir un surplus régulier et de se livrer au commerce, quatrième activité importante des Lao, pendant les périodes laissées libres par les activités agraires.

Voyons plus en détail les activités économiques et la répartition sexuelle du travail :

La famille lao est patrilinéaire et patrilocale. L'homme a le plus fort statut. C'est l'être des relations extérieures par excellence <sup>10</sup>. Il fait les gros travaux dans les rizières <sup>11</sup> et les rays. Il chasse et pêche également. L'homme, enfin, s'occupe du commerce. La femme, dépendante de l'homme d'une manière générale, est chargée de régir moralement et économiquement l'intérieur de la maison. Domaine, dans lequel l'homme s'ingère peu, ce qui confère à la femme un statut relativement élevé. Elle est la dépositaire de l'argent familial <sup>12</sup>. Elle éduque les enfants et pourvoit à tous les besoins familiaux (alimentation, confection et teinture des vêtements, entretien, ravitaillement en eau, etc.). Pendant les travaux agraires, elle collabore avec l'homme : elle est spécialement chargée du repiquage, travail qui ne demande pas d'efforts physiques importants, mais exige souplesse, rapidité et patience.

A la fin de la saison des pluies, elle fait un jardin potager sur les rives des rivières, libérées par le retrait des eaux. Cette activité donne lieu, dans les villages proches des centres, à un petit commerce.

Il existait deux formes de polygamie : l'une unilocale rassemblait dans la même maison toutes les épouses sous l'autorité de la première femme en date, l'autre, plurilocale, consistait pour un homme à avoir plusieurs femmes, chacune installée à un point de son trafic commercial. Dans ce second cas, la femme était véritablement l'associée de l'homme. Les deux formes de polygamie pouvaient être pratiquées par le même homme.

Le calendrier des activités économiques dépend des travaux agraires, eux-mêmes liés à des conditions géographiques qui imposent de travailler la terre à une certaine époque de l'année. La saison humide commence en

10. Dans le domaine social, mais aussi dans le domaine religieux. L'homme seul peut se faire moine. Potentiellement il peut donc acquérir plus de mérites spirituels que la femme.

11. Labourage, hersage, transport des plans à repiquer.

12. Les gains de l'homme et de la femme sont mis en commun.

juillet et dure trois mois. Le reste de l'année est sec et connaît une période fraîche de novembre à février et une période chaude de mars à juillet.

L'activité la plus importante est la rizière irriguée. Il s'agit d'agencer la période de disponibilité en eau et la période où les plants de riz ont besoin d'eau. Un système de canalisation ingénieux permet de drainer l'eau des rivières et d'en contrôler l'apport.

Pendant la saison des pluies, les cours d'eau atteignent leur plus haut niveau, ce qui permet d'alimenter d'une façon satisfaisante les rizières qui par ailleurs reçoivent directement l'eau des pluies. Aux premières pluies, le paysan laboure la terre <sup>13</sup>. Simultanément on constitue les semis. Un mois après, on peut faire le repiquage. En octobre, les cours d'eau commencent à baisser pour atteindre l'étiage en avril et mai. Cependant en octobre, le débit des canaux de drainage est encore suffisant et le restera jusqu'en janvier, période de la moisson.

Pour croître, le riz a besoin d'humidité et de chaleur maintenue à une température constante. L'eau remplit ces deux conditions mais son dosage doit être minutieux, le plant pouvant mourir par excès ou insuffisance d'eau. Dans certaines régions, on supprime l'eau lorsque le plant atteint une certaine taille, afin d'accélérer le processus de la croissance par un apport de chaleur. En janvier, le travail des rizières irriguées est fini. Le repiquage et la moisson sont des travaux collectifs.

Parallèlement au travail de la rizière irriguée, les Lao font des *rays* pour la culture d'une espèce de riz différente dont le cycle de croissance est plus court. Si la semence est faite en juin, on peut moissonner en septembre. Le riz des *rays* est destiné à pallier une insuffisance éventuelle du riz des rizières irriguées. La récolte permettait de constituer des réserves de deux ou trois ans. Si bien qu'on avait coutume de manger du « *khao khèng* », du riz dur. Il y avait des années de disette, mais jamais de famine.

En dehors de cette activité agraire, les hommes libres occupaient leur temps à la chasse, à la pêche et au commerce. A l'intérieur du Lan-Xang, un trafic intense s'établissait, surtout sous forme d'échanges entre les Thaï lao et les Proto-indochinois. La situation de symbiose forcée que les Lao leur ont imposée en les chassant des axes de communication était source d'importants profits. Autrefois peuples de plaine, les Proto-indochinois ont conservé une nutrition à base de jus de poissons et de saumure. Les Lao leur fournissent en plus de ces deux produits du sel gemme provenant de la province de Vientiane, du fer, dont le minerai se trouvait à Xieng Khouang, sous forme d'outils et d'armes, des vêtements et de la vaisselle de terre cuite, fabriquée à Louang-Prabang.

Les groupes proto-indochinois s'échangeaient entre eux, parfois à de très longues distances, les produits amenés par les Lao. Pour échanger contre les Lao, les Proto-indochinois cultivaient beaucoup de riz de ray <sup>14</sup> collec-

13. La terre durcie par neuf mois de sécheresse, ne peut être travaillée avant.

14. Au Laos, les Proto-indochinois ne pratiquent pas de rizières irriguées. De nos jours, un Lao échange un coupe-coupe (l'équivalent de 4 F) contre une touque de riz proto-indochinoise de 16 kg correspondant à une ration individuelle de vingt jours.

taient des produits et des essences rares de la forêt, comme le benjoin (région de Muong Ngoi et de Samnua), le sticklaque, les cornes de rhinocéros et de cerf, les défenses d'éléphant, les écailles de pangolin, les fiels d'ours, de porc-épic, de python, de certains poissons <sup>15</sup>, des produits de consommation, tels que le tabac, le piment, le miel, les cigales et les perdreaux séchés, les larves de frelon et de guêpe, la viande de gaur et de cerf boucané ; fabriquaient des ustensiles domestiques tels que : paniers divers, vans, nattes, plateaux et sièges.

Le calendrier proto-indochinois prévoyait un jour d'interdit de travail tous les dix jours. C'est ce jour qu'ils choisissaient pour leurs échanges. Les produits importants (benjoin et sticklaque surtout) étaient généralement apportés au « Pho lam », personnage semi officiel, souvent un commerçant de la plaine voisine, qui s'approvisionnait directement avec ses pirogues dans les centres ou auprès des marchands qui en venaient. Le Pho lam était choisi par les Proto-indochinois pour la confiance qu'il inspirait (il parlait leur langue), et pour les services qu'il rendait auprès des autorités lao. A côté du Pho lam, les échanges étaient faits soit par des marchands de la campagne qui servaient d'intermédiaires, soit par de gros marchands urbains qui s'approvisionnaient directement dans l'arrière pays. Pour ce genre de commerce, souvent plusieurs marchands s'associaient et utilisaient jusqu'à quinze ou vingt hommes répartis sur plusieurs pirogues, dont certains étaient leurs esclaves et d'autres des employés. Le moyen de communication le plus courant pour remonter les cours d'eau était la pirogue à perche. Lorsqu'ils arrivaient à destination, ils établissaient sur la berge un abri pour les produits apportés et ceux qui allaient être obtenus, puis ils sillonnaient les environs en quête de produits locaux. Pour descendre les marchandises vers les centres, en plus des pirogues, ils construisaient des radeaux. Arrivés en ville, le bambou qui avait servi à la construction des radeaux était vendu. Dans ce commerce, les Lao s'enrichissaient aux dépens des Proto-indochinois, qui par suite de dettes insolvables devenaient souvent leurs esclaves. Ce commerce ne semblait pas taxé par l'Etat qui se contentait d'un impôt général annuel.

Certains Lao ne se livraient pas à ce commerce. C'étaient les habitants de villages d'artisans spécialisés dans la fabrication de tissus, d'armes et d'outils, de poteries et de papiers. Ceux-là se consacraient à leur spécialisation en dehors des travaux agraires. L'orfèvrerie et l'argenterie étaient des activités familiales. On les trouvait dans certains villages et surtout en ville. L'ensemble de cet artisanat répondait aux besoins des Lao et prenait place parmi les produits échangés aux Proto-indochinois.

Les grands centres étaient des plaques tournantes d'échanges internationaux. La situation géographique du Lan-Xang, entouré par la Chine, la Birmanie, le Siam, le Cambodge et le Vietnam, le prédestinait aux échanges. Le commerce se faisait avec tous les Etats voisins. A Lakhone les Vietna-

15. Les écailles de pangolin, les divers fiels, les cornes de cerfs et de rhinocéros sont utilisés dans les pharmacopées lao et sino-vietnamienne.

miens <sup>16</sup> venaient vendre de la soie et remportaient des étoffes, de l'or et des cornes de rhinocéros. Muong Khouk, qui était l'un des principaux centres au XVII<sup>e</sup> siècle, exportait vers le Siam l'or, le benjoin, le sticklaque, le miel, les étoffes. Louang-Prabang était le point d'arrivée de plusieurs affluents du Mékong et par là drainait l'économie du nord du Lan-Xang. C'était aussi selon le témoignage de vieux Lao une étape des caravanes qui faisaient le trajet Constantinople-Chine. Les caravanes achetaient à Louang-Prabang le benjoin et le sticklaque et vendaient des vases de Perse <sup>17</sup>, des étoffes de Chine et le musc de chevrotain provenant du Sseu-tchouan <sup>18</sup>.

Les échanges internationaux que nous venons de signaler étaient très probablement taxés par l'Etat. Cependant aucun texte à notre connaissance ne le mentionne.

L'ensemble de ces activités économiques permettait aux hommes libres d'avoir un surplus. Ce surplus était capitalisé sous forme de bijoux d'or et d'argent <sup>19</sup> et dépensé d'une part en impôts d'autre part en œuvres pies pour l'acquisition de mérites spirituels.

Au XVII<sup>e</sup> siècle des indices apparaissent, qui peuvent signifier un changement dans l'économie du Lan-Xang. Simultanément aux grands travaux, on remarque deux phénomènes parallèles :

— Augmentation considérable des esclaves d'Etat (esclaves de guerre, de droit civil, esclaves de droit royal appliqué à des groupes ethniques qui se sont révoltés) et des esclaves individuels (esclaves capturés par un homme libre à la guerre, esclaves par suite de dettes). L'ensemble de ces esclaves remplaça de plus en plus les hommes libres dans la production sociale globale et dans les corvées.

— Apparition dans les centres d'une classe de marchands qui commerçaient souvent pour le compte des princes et qui, représentant leurs intérêts échappèrent peu à peu au régime « d'esclavage généralisé ».

Les impôts et les corvées portent sur les hommes adultes. Les célibataires payaient moins que les hommes mariés. Il existait un impôt en nature (cornes de rhinocéros, défenses d'éléphant, cire, noix de coco, noix d'arec, bétel, étain, plomb, etc.) et un impôt en argent. Chaque personne imposable devait en outre verser une certaine quantité de paddy que l'on conservait dans des greniers publics pour la nourriture des fonctionnaires en tournée.

Les corvées s'appliquaient en général à toute la population roturière laïque.

Les impôts et les corvées ne pouvaient être appliqués que par l'autorité de la province d'origine des inscrits. Aussi le Lan-Xang était sans cesse

16. Probablement de la région de Vinh.

17. Sorte d'alcarazas.

18. On accorde de nombreuses propriétés au musc de chevrotain : c'est un aphrodisiaque, un stimulant pour chevaux fatigués ; mélangé à l'opium et fumé, il est anti-conceptionnel.

19. La parure d'une jeune fille lao comportait une paire de bracelets d'or, une paire de bracelets d'argent pour les chevilles, une chaîne de cou en or, une aiguille et une chaîne d'or pour le chignon, des boucles d'oreilles en or et une ceinture d'argent. Ces métaux étaient en général purs. L'ensemble, évalué au cours actuel de l'argent et de l'or équivaldrait à 3.000 F.



silloné par des fonctionnaires qui allaient souvent au loin réclamer l'impôt des émigrés. Au niveau du village, c'était le chef qui collectait l'impôt pour le porter au chef de province. Généralement le chef de province gardait les deux tiers de l'impôt perçu et remettait le reste au roi.

Reste la question de l'esclavage. Bien que certains auteurs hésitent à parler d'esclavage au Lan-Xang, compte tenu de la douceur du traitement de la part des maîtres, sous l'action du bouddhisme, nous pensons qu'il est légitime d'employer ce terme, dans la mesure où la liberté de l'individu faisait totalement défaut et que ce dernier pouvait être acheté et vendu comme une marchandise, ainsi que ce fut le cas pour une catégorie de la population.

A ce titre on pouvait distinguer :

- les esclaves de guerre,
- les esclaves pour dettes. Les contrats de prêt ou de reconnaissance de dette contenaient souvent une clause, en vertu de laquelle le débiteur et toute sa famille devenaient la propriété du créancier en cas d'impossibilité d'éteindre la dette,
- les esclaves, par suite d'une contrainte par corps pour non paiement de l'impôt,
- les esclaves héréditaires, formés par les individus issus des trois types d'esclavage précédents.

Il existait aussi un esclavage clandestin, auquel se livraient certains groupes marginaux. Ceux-ci faisaient des incursions dans des villages vietnamiens et vendaient leurs victimes aux Lao, aux Cambodgiens et aux Siamois.

Une autre forme d'esclavage fut celle qui s'appliquait à des Proto-indochinois, qui s'étaient révoltés par groupes entiers. Ils étaient placés sous le patronage du roi, des princes ou de la congrégation des moines.

Le travail fourni par l'esclave n'était en aucun cas considéré comme le dédommagement de son état, si bien qu'il lui était pratiquement impossible de récupérer le statut de citoyen libre. L'esclave peut être acheté, vendu, prêté, cédé. Il ne pouvait être libéré que par amnistie royale<sup>20</sup>, soit que son maître lui fasse grâce de sa dette soit que sa famille le rachète ou que son maître le fasse moine.

#### L'ETAT LAO AU XVII<sup>e</sup> SIECLE

Depuis le siècle précédent, la capitale s'est déplacée à Vientiane. Les canaux fonctionnent. L'Etat lao est à son apogée. Ses universités bouddhiques ont un grand renom. On y vient étudier du Cambodge et du Siam. La divinisation du roi est à son plus haut point : le roi ne se montre à ses sujets que deux fois par an. Le modèle khmer semble le mieux réalisé.

Partons de la notion du *Cao Sivit*, propriétaire des existences, qu'est le roi. Ses sujets lui paient la dette de leur existence par des impôts et des corvées, c'est-à-dire par le travail humain, et par des objets produits ou acquis.

20. La coutume voulait que le roi libère des esclaves à l'occasion de son avènement.

Ces deux éléments de la dette (le travail et les objets) sont indissociables théoriquement pour qui veut garder son statut « d'homme libre » et bénéficier du cycle des valeurs sociales, au sommet duquel se trouve le statut de moine. Lorsque l'on ne peut pas donner ces deux éléments mais seulement son travail, on devient esclave. En échange de son travail, l'esclave garde la jouissance de sa vie. L'ordre social ne permet pas aux esclaves d'accéder aux institutions donnant des mérites spirituels : leur seule ressource est d'accepter totalement leur condition dans l'espoir de connaître des existences futures meilleures. Cette acceptation de sa condition est d'ailleurs un trait caractéristique des habitants du Lan-Xang, comme le traduit la note suivante du Père de Marini <sup>21</sup>, dans laquelle on remarquera entre autres le rôle de l'Etat.

« ...Des Pères de cette Mission, qui ont vécu plusieurs années parmi eux, protestent que de leur temps ils n'ont point entendu dire que l'un eût mal parlé de l'autre, et qu'il y eût jamais contestation à ce sujet. J'avoue qu'outre le penchant qu'ils ont naturellement à la paix, il y a une Loy très sévère du Royaume qui sans autre formalité condamne à une amende pécunière, non seulement ceux qui s'emportent dans l'excès de leur colère à invectiver et dire des injures, mais même aussi ceux qui témoignent publiquement quelque mépris des autres et qui leur parlent avec trop de fierté... »

Dans le statut du moine et dans celui de l'esclave, on est exclu des rapports sociaux normaux : l'un est libéré, l'autre est condamné.

La mobilité sociale est réelle, mais ne modifie pas profondément la structure de la hiérarchie sociale, car les fonctions supérieures étaient remplies par la noblesse. La mobilité sociale jouait dans deux directions opposées qui avaient en commun le caractère d'être une exclusion du monde.

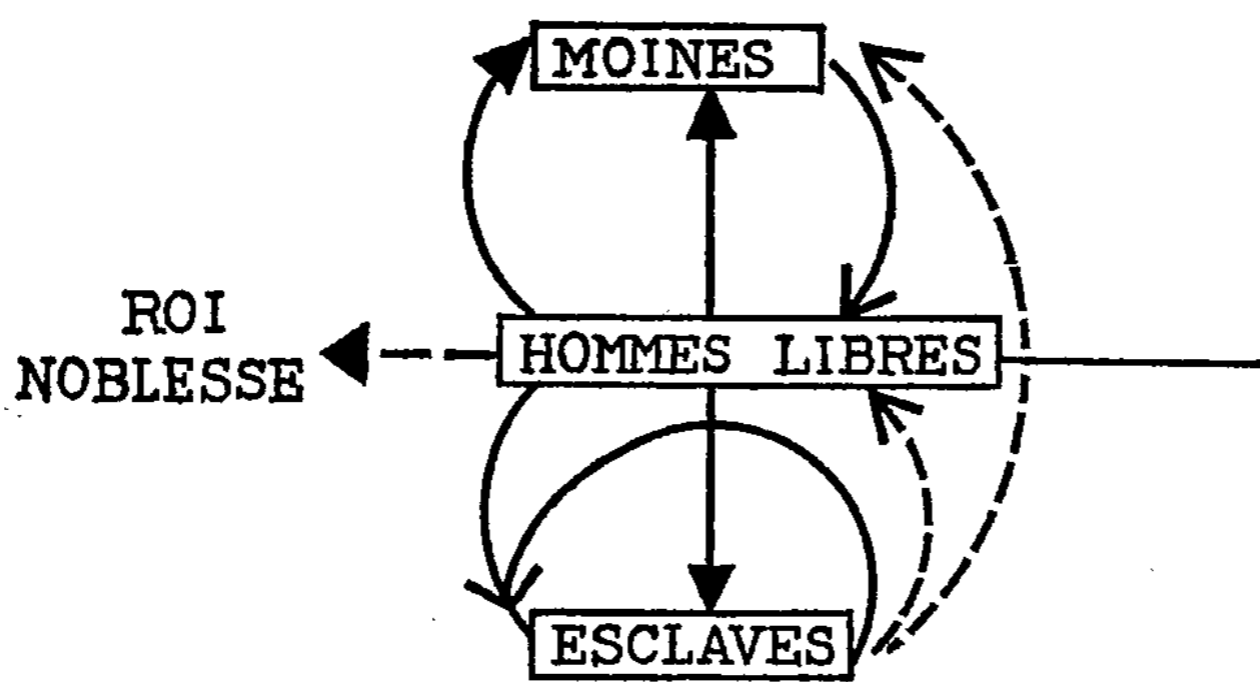


Schéma de la mobilité sociale

La hiérarchie des valeurs et des statuts peut être pensée en terme de « production » : le moine, en tant qu'il se sacrifie lui-même en renonçant à l'existence, produit des biens spirituels non seulement pour lui mais aussi pour l'ensemble de la collectivité. Il jouit du plus grand statut. Les hommes libres, qui ne produisent que des biens matériels, ont un statut intermédiaire. Les esclaves, qui ne produisent rien, ont le plus bas niveau.

21. « Histoire nouvelle et curieuse des Royaumes du Tunquin et de Lao ».

Le bouddhisme vient rationaliser un cycle d'échanges entre le roi et le peuple. En échange des biens matériels perçus par ses fonctionnaires, le roi protège la religion et permet au peuple d'acquérir des mérites spirituels et d'accomplir son salut. Il lui donne le ciel en échange de la terre.

#### *Rapports entre politique et religion*

Le religieux est théoriquement au-dessus du politique. Dans les périodes troubles de l'histoire du Lan-Xang, la congrégation des moines jointe aux dignitaires civils et militaires prenait les décisions politiques.

Le roi bouddhiste était limité par de nombreuses règles : Il ne doit pas être un despote. Il doit répandre « sa bonté sur le peuple comme Indra la pluie sur la terre »<sup>22</sup>. Parfois le roi se faisait moine ; il acquiert alors un statut très élevé, puisqu'en plus des pouvoirs civils il jouit du prestige du sacré.

En permettant une certaine mobilité sociale et en présentant le statut de moine, ouvert à tous les hommes libres, comme le statut social suprême, le bouddhisme limitait les formes d'inégalité tout en les justifiant.

#### *Rapports entre religion et économie*

Tous les besoins matériels de la communauté monastique sont assurés soit directement par l'Etat, soit par la population. Les dons se faisaient sous forme d'argent, de nourriture, de vêtements et de matériaux de construction. Les dons d'argent étaient faits soit à la communauté religieuse, soit aux moines à titre personnel. La population donnait la nourriture en aumône aux moines tous les matins.

En outre, des repas leur étaient servis les jours de cérémonies officielles ou à l'occasion de cérémonies privées où leur présence était requise. Les moines recevaient des vêtements au début et à la fin de la saison des pluies, dates qui correspondent à l'entrée et à la sortie du carême bouddhique. La livraison des matériaux de construction était assurée par l'Etat ou par des fonds privés.

La congrégation des moines était exempte d'impôts. Les esclaves donnés en apanage aux monastères par le roi ou par des particuliers ou les esclaves achetés par les moines étaient affectés aux travaux de ménage et d'entretien des bâtiments et jardins.

Cet afflux de biens matériels correspond sur le plan idéologique à l'idée que le moine s'est retiré du monde. Par contre, la communauté laïque se doit de veiller à ses besoins matériels afin qu'il puisse réaliser le détachement. Ainsi, en se détachant de leurs biens, les laïcs acquièrent des mérites spirituels. La congrégation des moines est le point de charnière du cycle des échanges, par lequel les biens matériels sont transformés en biens spirituels.

#### *Rapports entre religion et village*

Le bouddhisme remplissait auprès de la population les fonctions d'éducation morale, d'enseignement des lettres, des sciences et des métiers.

<sup>22</sup>. Tiré des « Sept qualités du roi » (*Rajaguna*), Traité de politique, bibliothèque royale. Louang-Prabang.

Dès l'âge de sept ans, les garçons rentraient à la pagode pour y faire leur apprentissage. Leur séjour dépendait du degré d'avancement de leurs études et s'effectuait en général en plusieurs périodes. De retour à la vie laïque, les hommes obtenaient des grades correspondant à ceux qu'ils avaient acquis au cours de la vie monastique. Certains restaient définitivement moines.

Les femmes pouvaient également se détacher du monde en se retirant dans un monastère. Bien que n'ayant pas le caractère sacré des moines, elles pouvaient tout pareillement atteindre l'état de l'abolition de la douleur.

Le village offrait au monastère des artisans et des artistes bénévoles pour la construction des temples <sup>23</sup>. Inversement, dans les fêtes où existait une émulation de villages, les moines coopéraient avec les laïcs <sup>24</sup>.

Les monastères disposaient de *sala* où le voyageur pouvait se reposer et se nourrir. Ils assuraient aussi des fonctions hospitalières <sup>25</sup>.

Les moines dépendaient étroitement du jugement populaire pour l'élévation aux dignités : c'étaient les habitants du village qui élisaient le chef du monastère parmi les moines les plus compétents.

L'acquisition des mérites spirituels étant un facteur de prestige social, c'est par l'intermédiaire du Bouddhisme que se stratifient les statuts sociaux. Or au niveau du laïc, l'économique et le religieux se recoupent : plus on aura de richesses, plus on pourra faire de don et ainsi acquérir du prestige. Mais la possession de richesses en l'absence de mérites spirituels n'apporte aucune considération.

### *Les contradictions dans la société lao du XVII<sup>e</sup> siècle*

Par suite du développement des échanges internationaux, une importante classe de marchands s'était formée dans les grands centres. Ces marchands, au départ, semblent avoir été des hommes au service de l'Etat ou de princes. Les plus importants se constituaient une fortune privée. Il semble que de plus en plus la fonction économique se dissocie de la fonction religieuse.

Nous disposons de très peu d'informations valables :

1) sur les rapports entre les gros marchands et les nobles. Cependant on peut dire qu'ils avaient des intérêts communs et que des contradictions existaient entre gros marchands et petits marchands de l'intérieur au contact des Proto-indochinois, et probablement y avait-il des contradictions entre gros marchands et nobles.

2) sur le développement de l'esclavage, dont on peut être cependant certain <sup>26</sup>.

Il est nécessaire de dépouiller les Annales lao et les documents chinois relatifs au Lan-Xang.

<sup>23</sup>. Les populations occupées à la construction de temples (ce qui pouvait durer plusieurs années) étaient exemptes d'impôts.

<sup>24</sup>. Dans la fête des fusées, au sixième mois, l'artificier était un moine.

<sup>25</sup>. La médecine traditionnelle, comme l'astrologie, s'apprenait dans les monastères.

<sup>26</sup>. En particulier le développement de l'esclavage pour dettes.

**LES VARIABLES INTERVENANT DANS LE PASSAGE  
DE L'ANCIENNE STRUCTURE THAÏ A L'ETAT LAO**

Le processus de l'apparition et du développement du Lan-Xang s'est traduit par des différences sociales considérables par rapport aux anciennes structures thaï.

Entre la structure thaï et la structure lao, nous entrevoyons le jeu des variables suivants :

*sur le plan ethnique* : passage d'une ethnie homogène à une soixantaine d'ethnies hétérogènes, ce qui aboutit à un métissage,

*sur le plan religieux*, l'avènement du bouddhisme se traduit par le passage d'une idéologie familiale à une idéologie des individus. Le bouddhisme, qui seul était autorisé en ville, s'est combiné aux cultes des ancêtres et des Génies du sol dans les campagnes,

*sur le plan de l'idéologie politique* : alors que le *Cao Phèn Cam* est divin parce que six de ses âmes ont été façonnées par le *Ten Louang*<sup>27</sup>, le roi du Lan-Xang a un caractère divin de par ses mérites, acquis dans ses existences antérieures, et de par ses fonctions. Le *Cao Phèn Cam* en étant l'intermédiaire des dieux conditionne la vie de ses sujets. Ainsi les corvées et les impôts ne sont que le paiement des services rendus par le *Cao Phèn Cam* à l'ensemble de l'ethnie.

Dans le Lan-Xang, les corvées et les impôts sont d'abord le paiement de la dette des existences des sujets. La prospérité générale tient à la personne même du roi,

*sur le plan de la propriété*, on distinguait chez les Thaï trois types de propriété : celle du *Cao Phèn Cam*, celle de la communauté et celle de la famille. Il n'y avait pas d'expropriation dans le principe initial. Dans le Lan-Xang, il n'y a qu'un seul propriétaire, le roi, qui permet à l'aristocratie et à la congrégation des moines bouddhiques de participer à sa propriété. Au cours du développement du Lan-Xang, des propriétaires roturiers apparaissent, mais ils dépendent dans leur personne du monarque qui est absolu.

*sur le plan économique* : passage d'une économie tribale à une économie étatique avec des échanges internationaux,

*sur le plan sociologique*, chez les Thaï, il y avait une famille aristocratique exogame ; dans le Lan-Xang, on voit apparaître une classe aristocratique semi-endogamique, composée de quatre lignées. La mobilité sociale qui était très limitée chez les Thaï se développe dans le Lan-Xang, entraînant des différenciations sociales plus grandes.

La famille thaï des grands et petits notables, celle des Lo, disparaît dans le Lan-Xang, libérant ainsi des statuts en faveur de la mobilité sociale,

*sur le plan militaire*, il n'y avait pas de corps spécialisé chez les Thaï : les hommes devenaient des combattants le cas échéant. Dans le Lan-Xang apparaît une armée de métier, composée de nobles, de gens libres et d'esclaves. Des guerres incessantes opposaient le Lan-Xang aux pays voisins. Il s'agissait

27. Grand dieu céleste.

pour tous les Etats du sud-est asiatique de s'approprier des populations, principale source de revenus pour l'aristocratie,

*sur le plan de la parenté*, la famille thaï était patrilinéaire et patrilocale. Dans le Lan-Xang la famille a tendance à se fractionner en familles restreintes. Le mode d'imposition a pu influencer cette évolution : chez les Thaï l'imposition se faisait par maison, alors que dans le Lan-Xang elle s'applique à tous les hommes adultes,

*sur le plan des structures*, les structures politique, économique et religieuse étaient confondues chez les Thaï. Dans le Lan-Xang, le religieux se détache du politique au moment de l'introduction du Bouddhisme Theravada. Puis, dans le développement ultérieur du Lan-Xang, l'économique se distingue à son tour par rapport au religieux. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'économique, le re- et la politique fonctionnent dans une certaine mesure d'une manière autonome.



Nous nous excusons de la faiblesse de nos documents. Il nous semble que la catégorie de mode de production asiatique peut s'appliquer au Lan-Xang dans la mesure où :

- 1) l'économie repose encore sur des communautés rurales ;
- 2) il existe une forme d'Etat, où le roi est le médiateur des intérêts de la communauté et où les hommes libres sont soumis à des corvées et à des impôts qui sont à la fois rentes pour l'Etat et rentes pour l'aristocratie.

La société du Lan-Xang est une société de classes où les rapports anciens, communautaires, survivent. Cette société de classes appartiendrait à une forme de mode de production asiatique sans grands travaux, avec la nuance que nous avons apportée relative aux canaux du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais l'apparition du mode de production asiatique et de l'Etat dans les tribus thaï se fit dans des conditions que l'Ethnologie et l'Histoire ne permettent pas encore d'éclairer.



#### ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

##### Documents lao :

- « Bon savatan lan jan hum hkao », Annales du Lan-Xang (dont des parties intéressantes ont été traduites par A. PAVIE), Bibliothèque royale, Louang-Prabang.
- « Gwam subap le hknop dam' niem lao », La politesse lao, par P.-S. NGINN, Alliance française, Vientiane, 1949.
- « Nan sue hluan palomlok jon nam nai hluan ju somdi gut », Enigmes de l'existence. Manuscrit non traduit, Bibliothèque royale, Louang-Prabang.
- « Nan sue jok jata », Livre des destinées. Manuscrit non traduit, Louang-Prabang.

- « Bon savadan Lao », L'histoire du Laos, par Maha Sila, Vientiane, 1957, non traduit.
- « Gambi bra dhammasat puran », Traité de Droit ancien. Manuscrit non traduit. Comité littéraire, Vientiane.
- « Raja Guna », Les sept qualités du roi. Manuscrit (dont L. FINOT donne un aperçu dans ses « recherches sur la littérature laotienne » v. réf. ci-dessous), non traduit, Bibliothèque royale, Louang-Prabang.

**Bouddhisme :**

- FOUCHER (A.). « La vie du Bouddha », Paris, Payot, 1949.
- « Les vies antérieures du Bouddha », Paris, P.U.F., 1957.
- TERRAL. « Choix de Jataka ». Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Paris, Gallimard, 1959.
- FRANCE-ASIE. Numéro spécial « Présence du Bouddhisme ». N° 153-157.
- RENOU (L.) et FILLIOZAT (J.). « L'Inde classique », t. I, Payot, 1947 - t. II, Impr. Nat. EFEO, 1953.
- BAREAU (A.). « Les sectes bouddhiques du Petit Véhicule », EFEO, 1955.
- GERNET (J.). « Les aspects économiques du Bouddhisme dans la société chinoise du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle », EFEO, 1956.
- WALPOLA RAOULA. « L'Enseignement du Bouddha » Seuil Ed. 1961.

**Voyageurs européens du XVII<sup>e</sup> siècle :**

- Père de MARINI. « Histoire nouvelle et curieuse des Royaumes du Tunquin et de Lao », Paris, 1666.
- Mission de V. WUSTOFF. « Voyage lointain aux Royaumes de Cambodge et de Laos par des Néerlandais et ce qui s'y est passé jusqu'en 1644 », édité en français en 1878 par Fr. GARNIER.

**Travaux d'Histoire et d'Ethnologie :**

- LÉVY (P.). « Les Royaumes du Mékong », Cahier de l'EFEO, N° 25, 4<sup>e</sup> trimestre. Hanoi, 1940.
- « Traces de l'introduction du Bouddhisme à Louang-Prabang », BEFEO, 1940.
- LEBOULANGER (P.). « L'Histoire du Laos français ». Plon, 1931, Paris.
- COEDES (G.). « Histoire ancienne des Etats indouisés d'Extrême-Orient », Paris, 1948.
- FRANCE-ASIE. « Présence du Royaume lao », Mars-Avril, 1956.
- BONGERT (Y.). Réflexions sur le problème de l'Esclavage dans l'Inde ancienne, à propos de quelques ouvrages récents. Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Tome 51, fasc. 1, pp. 143-194. Paris, 1963.
- ARCHIMBAULT (CH.). « L'Histoire de Campasak » Journal asiatique, Paris, 1961.